ENSEIGNEMENT

La réforme ne sera pas reportée

La réforme des titres et fonctions ne sera pas reportée, malgré les contestations et la proposition du MR en commission enseignement en FWB.

Malgré la pluie de critiques de la part de certains enseignants et de directeurs d'école, la majorité PS-cdH en Fédération Wallonie-Bruxelles a rejeté mercredi la proposition de l'opposition MR visant à reporter d'un an l'entrée en vigueur du décret réformant les titres et fonctions des enseignants.

« *Postposer la réforme n'aurait fait que postposer les problèmes d'un an* », a justifié la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns, en commission du Parlement.

Pour résorber les difficultés rencontrées sur le terrain, elle a confirmé mercredi avoir adressé ses directives à l'administration et aux écoles afin d'assurer une plus grande souplesse dans la mise en œuvre du texte, attendu depuis quarante ans.

Adoptée il y a deux ans par le Parlement, cette réforme des titres et fonctions n'est entrée en application que ce 1er septembre 2016.

Elle redéfinit et clarifie les diplômes nécessaires pour pouvoir enseigner les différents cours au programme des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sa mise en œuvre a toutefois généré un fameux surcroît de travail pour les directions.

Certains enseignants, qui ne disposent désormais plus du titre requis, perdent des heures de cours.

Le remplacement d'enseignants en congé de maladie, de maternité ou autre est aussi plus complexe depuis la nouvelle réforme.

Devant les députés, Mme Schyns a reconnu les problèmes. Elle travaille d'ailleurs actuellement à l'assouplissement d'une série de dispositions. Les propositions concrètes seront présentées la semaine prochaine à l'ensemble des acteurs (directions, syndicats...) qui ont élaboré le décret.

« *Sur base de ces différents avis, on construira des (nouveaux) modèles* », a conclu Mme Schyns. ■

Citoyenneté « compliquée »

La ministre de l'Éducation a reconnu les énormes difficultés rencontrées dans les écoles primaires des réseaux officiels pour la mise en place du nouveau cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) ce 1er octobre. Manque de locaux adaptés dans certaines écoles, sélection des enseignants, gestion des incompatibilités prévue par le décret, sauvegarde de l'emploi des profs concernés... Face à ce brouillard, elle a décidé de différer d'un mois l'adaptation des rémunérations des enseignants concernés. Tous les profs de morale et religions recevront donc le mois d'octobre prochain le même salaire qu'en septembre.